

Les parcours

Les cours sont hebdomadaires et suivent le calendrier des vacances scolaires. Les cycles durent 4 ans et sont ponctués par un examen départemental. (F.F.E.A. / U.D.E.E.A.)

À
6 ans

- Découverte ludique de la musique avant de commencer à apprendre...
- 1 pratique collective (atelier rythmique)

À
7 ans

- 1 cours d'instrument avec solfège (année de découverte)
- 1 pratique collective (atelier rythmique)

À 8 ans
et +

- 1 cours d'instrument avec solfège
- 1 pratique collective (soundpainting/orchestre)

Les adultes

- 1 cours d'instrument
- 1 cours de formation musicale sur 2 années
- 1 pratique collective

	Thourottois (contribuable thourottois) + adhérent à l'Harmonie municipale			Non Thourottois
	Adulte	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant	
Cours de solfège	45 €	45 €	30 €	225 €
Cours de solfège + un instrument ou instrument seul	65 €	65€	40 €	450 €
Cours de solfège + deux instruments	78 €	78 €	50 €	535 €
Location d'un instrument	50 €			200 €
Caution pour le prêt d'instrument	100 €			
Caution pour le prêt de méthodes	25 €			

Venez vous inscrire pour l'année 2023-2024 selon le calendrier suivant :

Portes ouvertes, mardi 5 septembre 2023, de 17h30 à 19h30 : rencontre avec les professeurs, possibilité d'essayer les instruments...

Inscriptions mercredi 6 et jeudi 7 septembre 2023, de 16h30 à 19h30.

Les portes ouvertes comme les inscriptions sont organisées dans les locaux de l'école, 4 rue Michel Neuville. Tél : 03 44 76 40 28

Vous pouvez vous informer auprès du
**Service Développement culturel
de la mairie de Thourotte**

18 rue Jean Jaurès
60150 Thourotte

03 44 90 61 35

barbara.chlagou@thourotte.fr



www.thourotte.fr

MUNICIPALITÉ DE THOUROTTE / JUIN 2023 / I.P.N.S. / NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

THOUROTTE



ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE JEAN ROCHET



4 rue Michel Neuville
60150 Thourotte
03 44 76 40 28

ecoledemusique@thourotte.fr

Débuter la musique

Je suis en CP

Je commence l'atelier rythmique 1A.
Je découvre la musique par le rythme parlé, le rythme corporel et les instruments de percussions.
La séance hebdomadaire dure 45 minutes.

Je suis en CE1

Je commence à apprendre à jouer d'un instrument et le solfège avec le professeur d'instrument.
Je participe à l'atelier rythmique 2A.

Je suis en CE2, CM1, CM2, au collège, au lycée

Je débute le 1er cycle. Je commence ou je continue à apprendre à jouer de l'instrument et le solfège avec mon professeur d'instrument.
Je participe à l'atelier Sound-Painting.
Je passe les examens de formation musicale et instrumentale.

Je suis adulte

J'ai déjà pratiqué un instrument : je ne suis pas obligé de suivre le cours de formation musicale.
Je débute : je peux commencer à apprendre un instrument et commencer la formation musicale (2 années obligatoires). Je ne suis pas prioritaire lors de l'inscription.

Jouer en groupe

De nombreuses activités "en groupe" sont proposées pour que je puisse écouter d'autres enfants et jouer.

Je commence juste...

Je participe à l'atelier rythmique.

Je pratique depuis 2 ans

Je participe à l'atelier soundpainting.

Je pratique depuis 3 ans

Je participe à l'un des ensembles ci-dessous :

- Atelier orchestre
- Orchestre (bois, vents, percussions, cordes)
- Ensemble à cordes
- Atelier de jazz
- Ensemble de cuivres

Apprendre la musique

Formation Instrumentale (F.I.)

Le cours est individuel d'une durée de 45mn hebdomadaire englobant l'apprentissage de l'instrument et le solfège ceci jusqu'à la fin de la 3ème année du 1er cycle.
Au-delà, le cours ne sera que instrumental d'une durée de 45mn à 1h00 selon le cycle.

Classes proposées :

Cordes : piano, violon, guitare

Bois : flûte traversière, clarinette, saxophone

Cuivres : trompette, cor, trombone, tuba

Percussions et Batterie

Formation Musicale (F.M.)

Le cours de formation musicale commence dès la 4ème année du 1er cycle jusqu'à la 3ème année du 2ème cycle.
La durée du cours est d'1 heure.
J'apprends à comprendre la musique.

Location

Je peux louer un instrument les premières années d'apprentissage, sauf le violon, le piano, la guitare, et la batterie.